

# **Dollarama inc.**

États financiers consolidés

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)



Le 25 mars 2015

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

### **Aux actionnaires de Dollarama inc.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Dollarama inc. et de ses filiales, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 1<sup>er</sup> février 2015 et au 2 février 2014, ainsi que les états consolidés des variations des capitaux propres, du résultat net et du résultat global et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

---

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) Canada H3B 2G4  
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, [www.pwc.com/ca/fr](http://www.pwc.com/ca/fr)*



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Dollarama inc. et de ses filiales au 1<sup>er</sup> février 2015 et au 2 février 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A117693

# Dollarama inc.

État consolidé de la situation financière  
(en milliers de dollars canadiens)

	Note	1 <sup>er</sup> février 2015 \$	2 février 2014 \$
<b>Actif</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		40 203	71 470
Créances		10 004	5 963
Acomptes et charges payées d'avance		5 213	5 382
Stocks de marchandises		408 919	364 680
Instruments financiers dérivés	14	84 009	11 455
		<u>548 348</u>	<u>458 950</u>
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations corporelles	6	290 632	250 612
Immobilisations incorporelles	7	134 076	129 436
Goodwill	7	727 782	727 782
		<u>1 152 490</u>	<u>1 107 830</u>
<b>Total de l'actif</b>		<u>1 700 838</u>	<u>1 566 780</u>
<b>Passif et capitaux propres</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes d'exploitation et charges à payer	8	175 739	128 857
Dividendes à verser		10 480	9 823
Impôt sur le résultat à payer		25 427	22 102
Partie courante de la dette à long terme	9	3 846	3 017
		<u>215 492</u>	<u>163 799</u>
<b>Passifs non courants</b>			
Dette à long terme	9	560 641	395 446
Obligations au titre des contrats de location-financement		1 566	2 506
Loyer et incitatifs à la location différés	11	60 475	51 592
Impôt différé	13	122 184	89 271
		<u>744 866</u>	<u>538 815</u>
<b>Total du passif</b>		<u>960 358</u>	<u>702 614</u>
<b>Engagements</b>	10		
<b>Capitaux propres</b>			
Capital-actions	12	462 734	493 602
Surplus d'apport		15 338	10 884
Résultats non distribués		196 112	346 478
Cumul des autres éléments du résultat global	12	66 296	13 202
		<u>740 480</u>	<u>864 166</u>
<b>Total des capitaux propres</b>		<u>740 480</u>	<u>864 166</u>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<u>1 700 838</u>	<u>1 566 780</u>

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé) « Stephen Gunn »

Stephen Gunn, administrateur

(signé) « John J. Swidler »

John J. Swidler, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Dollarama inc.

### État consolidé des variations des capitaux propres pour les exercices clos (en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)

	Note	Nombre d'actions ordinaires <sup>1)</sup>	Capital- actions \$	Surplus d'apport \$	Résultats non distribués \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total \$
<b>Solde au 3 février 2013</b>	12	146 180 940	517 306	8 157	403 266	2 761	931 490
Résultat net de l'exercice		-	-	-	250 094	-	250 094
Autres éléments du résultat global							
Profit latent sur instruments financiers dérivés, déduction faite des ajustements de reclassement et d'impôt de (3 808 \$)	12	-	-	-	-	10 441	10 441
Rachat et annulation d'actions	12	(7 440 836)	(26 460)	-	(266 741)	-	(293 201)
Dividendes déclarés		-	-	-	(40 141)	-	(40 141)
Rémunération fondée sur des actions	12	-	-	4 053	-	-	4 053
Émission d'actions ordinaires	12	217 634	1 430	-	-	-	1 430
Reclassement lié à l'exercice d'options sur actions	12	-	1 326	(1 326)	-	-	-
<b>Solde au 2 février 2014</b>		<b>138 957 738</b>	<b>493 602</b>	<b>10 884</b>	<b>346 478</b>	<b>13 202</b>	<b>864 166</b>
<b>Solde au 2 février 2014</b>	12	138 957 738	493 602	10 884	346 478	13 202	864 166
Résultat net de l'exercice		-	-	-	295 410	-	295 410
Autres éléments du résultat global							
Profit latent sur instruments financiers dérivés, déduction faite des ajustements de reclassement et d'impôt de (19 366) \$	12	-	-	-	-	53 094	53 094
Rachat et annulation d'actions	12	(9 272 672)	(32 937)	-	(403 284)	-	(436 221)
Dividendes déclarés		-	-	-	(42 492)	-	(42 492)
Rémunération fondée sur des actions	12	-	-	5 387	-	-	5 387
Émission d'actions ordinaires	12	105 288	1 136	-	-	-	1 136
Reclassement lié à l'exercice d'options sur actions	12	-	933	(933)	-	-	-
<b>Solde au 1<sup>er</sup> février 2015</b>		<b>129 790 354</b>	<b>462 734</b>	<b>15 338</b>	<b>196 112</b>	<b>66 296</b>	<b>740 480</b>

<sup>1)</sup> Les nombres d'actions ordinaires tiennent compte de l'application rétrospective du fractionnement des actions à raison de deux pour une par voie de dividende en actions déclaré le 10 septembre 2014 et versé à la fermeture des bureaux le 17 novembre 2014 (voir la note 12).

## Dollarama inc.

État consolidé du résultat net et du résultat global pour les exercices clos  
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

	Note	1 <sup>er</sup> février 2015	2 février 2014
Ventes		2 330 805	2 064 676
Coût des produits vendus	17	1 471 257	1 299 092
<b>Profit brut</b>		<b>859 548</b>	<b>765 584</b>
Frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins		398 678	363 182
Dotation aux amortissements	17	38 309	47 898
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>422 561</b>	<b>354 504</b>
Coûts de financement nets		19 956	11 673
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>402 605</b>	<b>342 831</b>
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	13	<b>107 195</b>	<b>92 737</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>295 410</b>	<b>250 094</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b> <i>Éléments à reclasser ultérieurement en résultat net</i>			
Profit latent sur instruments financiers dérivés, déduction faite des ajustements de reclassement		72 460	14 249
Impôt sur le résultat lié aux autres éléments du résultat global		(19 366)	(3 808)
<b>Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt</b>		<b>53 094</b>	<b>10 441</b>
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<b>348 504</b>	<b>260 535</b>
<b>Résultat par action ordinaire</b>			
Résultat net de base par action ordinaire ( <i>retraité</i> ) <sup>1)</sup>	16	2,22 \$	1,74 \$
Résultat net dilué par action ordinaire ( <i>retraité</i> ) <sup>1)</sup>	16	2,21 \$	1,74 \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (en milliers) (<i>retraité</i>)<sup>1)</sup></b>	16	<b>133 338</b>	<b>143 676</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, après dilution (en milliers) (<i>retraité</i>)<sup>1)</sup></b>	16	<b>133 956</b>	<b>144 092</b>

<sup>1)</sup> Les montants par action et les nombres d'actions ordinaires en circulation tiennent compte de l'application rétrospective du fractionnement des actions à raison de deux pour une sous forme de dividende en actions déclaré le 10 septembre 2014 et versé à la fermeture des bureaux le 17 novembre 2014 (voir la note 12).

# Dollarama inc.

## Tableau consolidé des flux de trésorerie pour les exercices clos (en milliers de dollars canadiens)

	Note	1 <sup>er</sup> février 2015 \$	2 février 2014 \$
<b>Activités d'exploitation</b>			
Résultat net de l'exercice		295 410	250 094
Ajustements :			
Dotation aux amortissements	17	38 309	47 898
Amortissement des frais d'émission de titres de créance		1 096	592
Excédent des encaissements (décaissements) sur le montant comptabilisé relativement aux instruments financiers dérivés		(94)	6 319
Comptabilisation des frais de location différés		609	465
Comptabilisation des allocations reçues du propriétaire différées	11	(4 282)	(3 543)
Incitatifs à la location différés		4 078	3 750
Allocations reçues du propriétaire différées		9 087	6 058
Rémunération fondée sur des actions	12	5 387	4 053
Coûts de financement nets de la dette à long terme		829	3 017
Impôt différé	13	13 547	4 469
Perte sur la sortie d'actifs		666	1 017
Flux de trésorerie générés, avant l'incidence des éléments du fonds de roulement		364 642	324 189
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	18	97 478	80 015
Flux de trésorerie générés, avant l'incidence des intérêts et de l'impôt		462 120	404 204
Intérêts payés		(15 923)	(6 025)
Impôt sur le résultat payé		(90 325)	(89 801)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net		355 872	308 378
<b>Activités d'investissement</b>			
Ajouts d'immobilisations corporelles		(74 096)	(96 303)
Ajouts d'immobilisations incorporelles		(10 843)	(11 095)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles		695	552
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, montant net		(84 244)	(106 846)
<b>Activités de financement</b>			
Produit de la dette à long terme (billets à taux fixe)	9	-	400 000
Produit de la dette bancaire	9	-	166 000
Remboursement de la dette bancaire	9	-	(166 000)
Produit de la dette à long terme (billets à taux variable)	9	150 000	-
Produit (remboursement) de la facilité de crédit renouvelable	9	15 000	(264 420)
Paiement des frais d'émission de titres de créance		(901)	(2 797)
Remboursement du contrat de location-financement		(940)	(985)
Émission d'actions ordinaires	12	1 136	1 430
Dividendes versés		(41 835)	(38 418)
Rachat et annulation d'actions	12	(425 355)	(277 438)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net		(302 895)	(182 628)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		(31 267)	18 904
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>		71 470	52 566
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		40 203	71 470

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

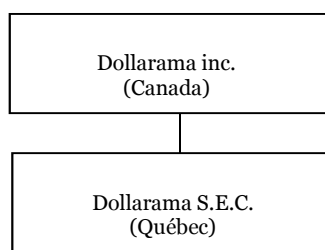
## 1 Information générale

Dollarama inc. (la « Société ») a été constituée le 20 octobre 2004 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société exploite au Canada des magasins à un dollar qui vendent la totalité de leurs articles à 3 \$ ou moins. Au 1<sup>er</sup> février 2015, la Société exerçait ses activités de vente au détail dans toutes les provinces canadiennes. Le siège social de la Société, son centre de distribution et ses entrepôts sont situés dans la région de Montréal. La Société est inscrite à la Bourse de Toronto et est constituée et domiciliée au Canada.

L'exercice de la Société se termine le dimanche dont la date est la plus proche du 31 janvier et comporte habituellement 52 semaines. Cependant, comme il est d'usage en ce qui concerne le calendrier du secteur de la vente au détail, une semaine est ajoutée à l'exercice tous les cinq à six ans. Les exercices clos le 1<sup>er</sup> février 2015 et le 2 février 2014 comptent 52 semaines.

L'adresse du siège social est le 5805, avenue Royalmount, Montréal (Québec) H4P 0A1.

Au 1<sup>er</sup> février 2015, les entités importantes comprises dans la structure juridique de la Société étaient les suivantes :



Dollarama S.E.C. exploite la chaîne de magasins et fournit le soutien administratif et logistique requis.

## 2 Mode de présentation

La Société établit ses états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, comme ils sont énoncés dans la partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, laquelle inclut les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les présents états financiers consolidés ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, qui sont évalués à la juste valeur. Les méthodes comptables de la Société ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration le 24 mars 2015.

L'information sur les nombres d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions ordinaires en cours et pouvant être exercées ainsi que sur le résultat par action ordinaire présentée dans les présents états financiers consolidés a été retraitée rétrospectivement pour tenir compte du fractionnement des actions (défini à la note 12).



# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## **3 Résumé des principales méthodes comptables**

### **Filiales**

Les filiales sont les entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle. La Société détermine le contrôle d'après sa capacité d'exercer un pouvoir ayant une influence significative sur les activités quotidiennes importantes des entités. Le contrôle est également déterminé par l'exposition de la Société à la variabilité du rendement du capital investi dans l'entité, qu'elle soit favorable ou défavorable, ainsi que par la capacité de la Société d'orienter les décisions prises par l'entité, ce qui, à terme, a une incidence sur le rendement du capital investi de la Société. L'existence et l'effet des droits de vote substantiels sont pris en compte pour évaluer si la Société contrôle une autre entité. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est déterminé et cessent de l'être dès que la Société est réputée avoir cessé de détenir le contrôle.

Les transactions, soldes et profits latents intragroupe sont éliminés. Les pertes latentes sont aussi éliminées, à moins que la transaction n'indique une dépréciation de l'actif cédé. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées lorsque cela était nécessaire afin d'assurer l'uniformité avec les méthodes adoptées par la Société.

### **Conversion des monnaies étrangères**

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société.

Transactions et soldes en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de change découlant du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion au cours de change en vigueur à la date de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat, sauf si la comptabilité de couverture est appliquée, comme il est décrit plus loin à la rubrique « Instruments financiers dérivés ».

### **Information sectorielle**

La Société regroupe ses activités dans un secteur opérationnel, qui est aussi le seul secteur à présenter de la Société conformément à l'information interne fournie au principal décideur opérationnel. La Société exerce ses activités au Canada, le pays où elle est domiciliée.

### **Actifs financiers**

La Société classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et prêts et créances. Le classement dépend des fins auxquelles les actifs financiers ont été acquis. La direction établit le classement des actifs financiers au moment de leur comptabilisation initiale.

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## **3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)**

### **Actifs financiers**

#### a) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir. Les dérivés sont aussi classés comme étant détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont désignés comme couvertures.

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement, et par la suite, inscrits à la juste valeur; les coûts de transaction sont passés en charges dans l'état du résultat.

#### b) Prêts et créances

Les prêts et créances se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des créances. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et que la Société n'a pas l'intention de négocier. Ils sont classés dans les actifs courants, sauf s'ils viennent à échéance plus de 12 mois après la date de clôture, auquel cas ils sont classés dans les actifs non courants. Les prêts et créances sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **Passifs financiers**

Les passifs financiers se composent des dettes d'exploitation et charges à payer, des dividendes à verser, des instruments financiers dérivés et de la dette à long terme.

La dette à long terme est initialement comptabilisée à la juste valeur, après déduction des coûts de transaction comptabilisés, et elle est ultérieurement évaluée au coût amorti, qui correspond à la valeur comptable. Toute différence entre la valeur comptable et la valeur de remboursement de la dette est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais payés à l'établissement des facilités de crédit renouvelables sont incorporés à titre de paiements anticipés pour services de liquidité et amortis sur la durée de la facilité à laquelle ils se rapportent.

Les passifs financiers sont classés dans les passifs courants, sauf lorsque la Société dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement des passifs financiers pour au moins 12 mois après la date de clôture.

### **Instruments financiers compensatoires**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière, lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## **3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)**

### **Instruments financiers dérivés**

La Société peut avoir recours à des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de change sur les achats. La Société peut aussi utiliser des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt. La Société désigne certains dérivés comme couvertures de risques précis associés aux transactions prévues dont la réalisation est hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Lorsque la comptabilité de couverture s'applique, la Société documente, dès leur établissement, les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que les objectifs et stratégies de gestion du risque qui sous-tendent les opérations de couverture. Pour ce faire, elle associe les instruments dérivés à des actifs et des passifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière ou à des engagements fermes ou à des transactions prévues. La Société détermine également si les instruments dérivés utilisés dans le cadre des opérations de couverture sont hautement efficaces pour contrebalancer les variations des flux de trésorerie générés par les éléments couverts.

Les variations de la réserve liée à la couverture dans les capitaux propres sont présentées à l'état consolidé des variations des capitaux propres. La juste valeur des dérivés de couverture est classée dans les actifs ou les passifs non courants lorsque la durée résiduelle de l'élément couvert est de plus de 12 mois et dans les actifs ou les passifs courants lorsque la durée résiduelle de l'élément couvert est de moins de 12 mois.

### **Couvertures de flux de trésorerie**

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés admissibles à titre d'instruments de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultat. Les montants accumulés dans les capitaux propres sont reclassés dans le résultat des périodes au cours desquelles les éléments couverts influent sur le résultat (la majeure partie du reclassement se rapporte à la période considérée). Le profit ou la perte lié à la partie efficace des dérivés est comptabilisé dans le coût des produits vendus à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou qu'il est vendu, ou lorsqu'il ne satisfait plus aux critères d'admissibilité à la comptabilité de couverture, le profit ou la perte cumulé reste classé dans les capitaux propres et est comptabilisé au moment où la transaction prévue est définitivement comptabilisée en résultat. Lorsque la Société ne s'attend plus à ce qu'une transaction prévue se réalise, le profit ou la perte cumulé qui était classé dans les capitaux propres est immédiatement viré au résultat.

Les contrats de change à terme sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour des transactions précises prévues.

### **Instruments dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture**

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés à titre de couvertures ou qui ont cessé d'être efficaces avant leur échéance sont inscrits à leur juste valeur estimative à titre d'actif ou passif, les variations de leur juste valeur estimative étant comptabilisées en résultat.

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative comme suit :

Matériel des magasins et des entrepôts	De 10 à 15 ans
Véhicules	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel informatique	5 ans

La Société comptabilise dans la valeur comptable des immobilisations corporelles la totalité du prix d'achat des actifs acquis ou construits ainsi que les coûts engagés qui sont directement attribuables à la construction d'un actif spécifique, lorsqu'ils sont liés à la mise en état de fonctionnement de l'actif.

La Société capitalise également le coût du remplacement de parties d'une immobilisation corporelle lorsqu'un tel coût est engagé, s'il est probable qu'elle obtiendra les avantages économiques futurs liés à l'immobilisation et que le coût de l'immobilisation peut être établi de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement sont revus une fois l'an. Les changements, le cas échéant, sont comptabilisés de façon prospective à titre de modifications d'estimations comptables. Si la valeur résiduelle attendue d'un actif est égale ou supérieure à sa valeur comptable, la Société cesse d'amortir cet actif. L'amortissement reprend lorsque la valeur résiduelle attendue devient inférieure à la valeur comptable de l'actif. On détermine les profits et les pertes sur la sortie d'une immobilisation corporelle en calculant la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et on les comptabilise directement à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

### Goodwill et immobilisations incorporelles

La Société classifie ses immobilisations incorporelles en trois catégories : 1) immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée amortissables, 2) immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée non amortissables et 3) goodwill.

#### Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

La Société détermine la durée d'utilité des immobilisations incorporelles identifiables d'après des faits et circonstances précis et propres à chaque immobilisation incorporelle. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût et amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de l'immobilisation, comme suit :

Logiciels	5 ans
Frais de location différés	Durée du bail

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## **3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)**

La Société prend en compte dans la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée amortissables le total du prix d'achat de l'immobilisation incorporelle conçue ou acquise ainsi que les autres coûts directement attribuables à la conception d'une immobilisation incorporelle en particulier, dans la mesure où ces coûts permettent d'amener l'immobilisation incorporelle à son état de fonctionnement.

### Appellation commerciale

L'appellation commerciale est inscrite au coût et n'est pas amortie, sa durée d'utilité étant indéterminée. Elle fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année, à la date de clôture, ou plus souvent si des événements ou des faits nouveaux laissent envisager qu'elle pourrait s'être dépréciée. La perte de valeur comptabilisée, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Comme l'appellation commerciale ne génère pas de flux de trésorerie indépendants des autres actifs ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT dont l'actif fait partie (se reporter à la rubrique portant sur les actifs non financiers ci-après).

### Goodwill

Le goodwill découle de l'acquisition de filiales ou d'entreprises associées et représente l'excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part de l'investisseur dans les actifs identifiables nets acquis et la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise.

Le goodwill est par la suite inscrit au coût, moins le cumul des pertes de valeur. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année, à la date de clôture, ou plus souvent si des événements ou des faits nouveaux indiquent qu'il pourrait s'être déprécié. Aux fins du test de dépréciation annuel, le goodwill est affecté à un groupe d'UGT qui devrait bénéficier du regroupement d'entreprises, l'UGT représentant le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne de la Société.

### **Dépréciation d'actifs non financiers**

Les actifs qui sont amortis font l'objet de tests de dépréciation périodiques. Lorsque des événements ou des faits nouveaux indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, l'actif ou l'UGT est soumis à un test de dépréciation. Si la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une UGT. La juste valeur correspond au prix qui pourrait être obtenu pour un actif ou une UGT dans le cadre d'une transaction entre les intervenants du marché dans des conditions de concurrence normale à la date de l'évaluation, diminué des coûts de sortie. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas de génération de flux de trésorerie identifiables, soit des UGT, qui représentent les magasins pris individuellement. La direction procède à une évaluation des données de marché pertinentes, notamment de la capitalisation boursière de la Société.

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## **3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)**

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie englobent les placements très liquides dont l'échéance ne dépassait pas trois mois à leur date d'acquisition.

### **Stocks de marchandises**

Les stocks de marchandises du centre de distribution, des entrepôts et des magasins sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré et il est attribué aux marchandises en magasin selon la méthode du prix de détail. Le coût des stocks tient compte des sommes versées aux fournisseurs, des taxes et des frais de transport jusqu'aux entrepôts ainsi que des coûts directs d'entreposage et de distribution.

La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

### **Dettes d'exploitation et charges à payer**

Les dettes d'exploitation et charges à payer sont des passifs à payer au titre de biens ou de services qui ont été reçus de fournisseurs et d'employés dans le cours normal des activités. Les dettes d'exploitation et charges à payer sont classées dans les passifs courants si le paiement est exigible dans un délai d'au plus un an. Autrement, elles sont présentées dans les passifs non courants.

Les dettes d'exploitation et charges à payer sont comptabilisées initialement à la juste valeur et par la suite au coût amorti.

### **Provisions**

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La Société ne comptabilise pas de provision au titre des pertes d'exploitation futures.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation. Cette valeur actualisée est établie au moyen d'un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à cette obligation. L'augmentation de la provision résultant de l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de charge de désactualisation dans les coûts de financement nets, à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

### **Capital-actions**

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction du produit de l'émission, après impôt.

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## **3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)**

### **Dividendes déclarés**

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées à titre de passif dans les états financiers consolidés de la Société de la période au cours de laquelle les dividendes sont déclarés par le conseil d'administration.

### **Avantages du personnel**

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel la Société verse des cotisations définies à une entité juridique distincte ainsi qu'aux régimes publics administrés par les gouvernements provinciaux et fédéral et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à verser aux termes des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'état du résultat lorsqu'elles sont exigibles.

La Société offre un régime de retraite à cotisations définies collectif aux salariés admissibles. Les cotisations de la Société à ce régime sont appariées à celles des salariés, jusqu'à concurrence de 3 % de leur salaire et d'un maximum de trois mille dollars par année.

### **Avantages du personnel à court terme**

Les passifs découlant des régimes d'attribution de primes sont comptabilisés selon une formule qui tient compte du rendement et de la contribution de chaque employé à la rentabilité de la Société.

### **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont généralement payables lorsque le contrat de travail est résilié avant la date normale de mise à la retraite ou lorsqu'un salarié accepte volontairement de quitter son emploi en échange d'une indemnité. La Société comptabilise les indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle est manifestement tenue d'octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite.

### **Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il est lié à des éléments inscrits dans les autres éléments du résultat global ou directement au sein des capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est aussi inscrit dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

La charge d'impôt exigible est calculée selon la réglementation fiscale adoptée ou quasi adoptée à la date de clôture et en tenant compte des ajustements de l'impôt à payer relativement aux exercices précédents, le cas échéant.

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## **3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)**

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable au titre des différences temporaires survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. Cependant, le passif d'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif par suite d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de sa réalisation, n'a d'incidence ni sur la comptabilisation ni sur le résultat net imposable. L'impôt différé est calculé sur la base des taux d'imposition et de la réglementation fiscale qui a été adoptée ou quasi adoptée à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé en question sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice futur imposable, auquel les différences temporaires pourront être associées, sera disponible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible avec les passifs d'impôt exigible et que les actifs et passifs d'impôt différé concernent de l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler le montant net.

### **Comptabilisation des produits des activités ordinaires**

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires lorsque le client paie la marchandise et en prend possession. Toutes les ventes sont fermes. Les produits des activités ordinaires sont présentés après déduction des taxes de vente, des rabais et des remises. Les cartes-cadeaux vendues sont comptabilisées à titre de passif et le produit des activités ordinaires s'y rapportant est comptabilisé lorsque les cartes-cadeaux sont échangées.

### **Coût des produits vendus**

Le coût des produits vendus comprend le coût des stocks de marchandises, les frais de transport, les frais d'entreposage et de distribution, ainsi que les frais d'occupation des magasins, des entrepôts et du centre de distribution, de même que le virement depuis le cumul des autres éléments du résultat global de tout profit ou perte sur les couvertures de flux de trésorerie admissibles liées à l'achat de stocks.

### **Frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins**

Le poste « Frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins » comprend les salaires et les avantages du personnel des magasins et du siège social, les frais de réparation et d'entretien, les honoraires professionnels, les fournitures des magasins ainsi que les frais connexes.

### **Ristournes accordées par les fournisseurs**

La Société inscrit les ristournes accordées par les fournisseurs, liées à la quantité de marchandises achetées, lorsqu'il est probable que ces ristournes seront reçues et que le montant peut raisonnablement être estimé. Les ristournes sont portées en déduction du coût d'acquisition des stocks, ce qui se traduit par une diminution du coût des produits vendus figurant à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.



# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## **3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)**

### **Résultat par action ordinaire**

Le résultat par action ordinaire est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice. Le résultat dilué par action ordinaire est calculé selon la méthode du rachat d'actions, laquelle permet d'évaluer l'effet dilutif des options sur actions. Selon cette méthode, les instruments ayant un effet dilutif sont considérés comme ayant été exercés au début de l'exercice, ou au moment de l'émission si cette date est ultérieure, et le produit reçu est considéré comme ayant été affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen de l'exercice.

### **Contrats de location**

#### Contrats de location-financement

Les actifs détenus en vertu de contrats de location aux termes desquels la Société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien (les « contrats de location-financement ») sont capitalisés au plus faible de la juste valeur de l'immobilisation corporelle et de la valeur actualisée estimée des paiements minimaux au titre de la location. L'obligation correspondante au titre du contrat de location-financement est incluse dans le passif portant intérêt. L'élément d'intérêts est amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Contrats de location simple

La Société loue les magasins, les entrepôts, un centre de distribution et le siège social. Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve une part importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location simple. La Société comptabilise les charges de location engagées et les incitatifs à la location reçus des propriétaires sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Tout écart entre la charge de location calculée et le montant réellement payé est inscrit à titre d'incitatif à la location différé à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Des charges de location conditionnelles sont comptabilisées lorsque la réalisation des objectifs de vente convenus semble probable.

Les frais de location différés et les allocations reçues du propriétaire différées sont comptabilisés à l'état de la situation financière et sont amortis selon le mode linéaire sur la durée des baux auxquels ils se rapportent.

### **Rémunération fondée sur des actions**

La Société comptabilise une charge de rémunération pour les options attribuées selon la juste valeur des options à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. Les options attribuées par la Société s'acquiert par tranches (acquisition graduelle); par conséquent, la charge de rémunération est comptabilisée en fonction des tranches acquises.

Le montant total à passer en charges est établi en fonction de la juste valeur des options attribuées, en tenant compte des conditions de performance de marché, le cas échéant.

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## **3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)**

L'incidence des conditions liées au service et des conditions d'acquisition des droits autres que les conditions de marché (par exemple, la rentabilité, les objectifs de croissance du chiffre d'affaires ou la rétention d'un membre du personnel de l'entité pour une période déterminée) n'est pas considérée dans le calcul de la juste valeur. Les conditions d'acquisition des droits autres que des conditions de marché sont prises en compte dans les hypothèses concernant le nombre d'options dont les droits devraient être acquis. La charge totale est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits, soit la période au cours de laquelle toutes les conditions spécifiées d'acquisition des droits doivent être satisfaites. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre d'options dont les droits devraient être acquis en fonction des conditions d'acquisition des droits autres que les conditions de marché. Elle comptabilise l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, à l'état consolidé du résultat net et du résultat global et inscrit un ajustement correspondant aux surplus d'apport.

Les porteurs d'options peuvent exercer leurs options avec ou sans décaissement. La trésorerie versée pour les actions émises à l'exercice des options ainsi que la charge de rémunération s'y rapportant sont créditées au capital-actions (à la valeur nominale), après déduction des coûts de transaction directement attribuables, s'il y a lieu.

## **4 Principales nouvelles normes comptables n'ayant pas encore été adoptées**

Les normes et modifications des normes existantes suivantes ont été publiées par l'IASB en mai 2014 et juillet 2014. La Société évalue si elle doit ou non adopter ces normes par anticipation et elle ne prévoit pas que l'adoption entraînera des changements importants.

- En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. IFRS 15 remplace toutes les normes précédentes sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires, y compris IAS 18 *Produits des activités ordinaires*. Cette nouvelle norme s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et son adoption anticipée est permise.
- En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers* relative au classement et à l'évaluation, à la dépréciation et à la comptabilité de couverture. Cette norme remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et son adoption anticipée est permise.

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 5 Estimations comptables et jugements critiques

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui nécessitent de faire appel au jugement et qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Les estimations et autres jugements font l'objet d'une réévaluation constante. Ils sont fondés sur l'expérience de la direction et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les paragraphes qui suivent portent sur les principaux jugements et estimations comptables que la Société a formulés pour préparer les états financiers consolidés.

### **Immobilisations corporelles**

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement sont revus une fois l'an. Les changements, le cas échéant, sont comptabilisés de façon prospective à titre de modifications d'estimations comptables.

#### *Améliorations locatives*

Avant le 3 février 2014, la quasi-totalité des améliorations locatives de la Société étaient amorties selon le mode linéaire sur la durée du bail, qui était en moyenne de 10 ans à compter de la date de commencement du bail. Par suite de l'examen de ses améliorations locatives, le 3 février 2014, la Société a accru la durée d'utilité estimative de la quasi-totalité de ses améliorations locatives. Ce changement a été déterminé à la lumière de renseignements nouveaux sur la durée économique de ces actifs, notamment le nombre croissant de baux reconduits à la première option de reconduction. Les améliorations locatives qui n'étaient pas déjà entièrement amorties sont maintenant amorties selon le mode linéaire sur une période d'environ 15 ans à compter de la date de commencement du bail. La direction estime maintenant que l'exercice de la première option de reconduction sur les baux est raisonnablement assuré.

#### *Matériel des magasins et des entrepôts*

La Société a également accru la durée d'utilité estimative de la quasi-totalité du matériel de ses magasins et de ses entrepôts qui, avant le 3 février 2014, était amorti selon le mode linéaire sur une période d'environ 8 à 10 ans. Le changement a été déterminé à la lumière de renseignements nouveaux sur la durée économique de ces actifs. Le matériel des magasins et des entrepôts qui n'était pas déjà entièrement amorti est maintenant amorti selon le mode linéaire sur sa durée d'utilité estimative, qui varie maintenant de 10 à 15 ans.

Cette modification de la durée d'utilité estimative des améliorations locatives et du matériel des magasins et des entrepôts a entraîné des réductions d'environ 10 000 \$ et 6 000 \$ de la dotation aux amortissements pour l'exercice clos le 1<sup>er</sup> février 2015, respectivement.

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## **5 Estimations comptables et jugements critiques (suite)**

### **Évaluation des stocks de marchandises**

Les stocks de marchandises en magasin sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé au moyen de la méthode de l'inventaire au prix de détail. Selon cette méthode, la valeur des stocks de marchandises est convertie au coût en appliquant un ratio du coût sur le prix de vente moyen. Les stocks de marchandises au centre de distribution ou dans les entrepôts et les stocks en transit en provenance des fournisseurs sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon le coût moyen pondéré. Les stocks de marchandises comprennent les articles démarqués selon la meilleure estimation de la direction par rapport à leur valeur de réalisation nette, lesquels sont inclus dans le coût des produits vendus dans la période au cours de laquelle la démarque a été établie. La Société estime sa provision pour stocks en fonction de plusieurs facteurs, notamment la quantité de produits à rotation lente ou hors saison en stock, les statistiques historiques en matière de démarque, les plans de marchandisage futurs et les ruptures de stocks (freinte). La précision des estimations de la Société est tributaire de nombreux facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté, notamment l'évolution de la conjoncture et des tendances d'achat des consommateurs.

Historiquement, les estimations relatives aux démarques de la Société ne diffèrent pas de manière importante des résultats réels à cet égard. Les variations de la provision pour stocks peuvent avoir une incidence significative sur les résultats de la Société.

### **Dépréciation du goodwill et de l'appellation commerciale**

Le goodwill et l'appellation commerciale ne sont pas assujettis à l'amortissement et sont soumis à des tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances donnent à penser que ces actifs pourraient s'être dépréciés. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur recouvrable de l'UGT à sa valeur comptable. Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée à l'état consolidé du résultat global.

La valeur recouvrable de l'UGT se fonde sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur correspond au prix qui pourrait être obtenu pour un actif ou une UGT dans le cadre d'une transaction entre les intervenants du marché à la date de l'évaluation dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts de sortie. La direction procède à une évaluation des données de marché pertinentes, soit la capitalisation boursière de la Société.

Au 1<sup>er</sup> février 2015 et au 2 février 2014, des tests de dépréciation ont été effectués en comparant la valeur comptable du goodwill et de l'appellation commerciale à la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill et l'appellation commerciale ont été attribués. La direction a établi qu'il n'y avait pas eu de dépréciation.

### **Juste valeur des instruments financiers et des couvertures**

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les taux d'intérêt, les taux de change, le risque de crédit, la valeur marchande et le prix actuel d'instruments financiers assortis de modalités similaires. La valeur comptable de ces instruments financiers (notamment des instruments échéant à moins d'un an, comme les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, les créances, les dettes d'exploitation et charges à payer et les dividendes à verser) se rapproche de leur juste valeur.

# Dollarama inc.

Notes annexes

1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 5 Estimations comptables et jugements critiques (suite)

Lorsque la comptabilité de couverture s'applique, la Société documente officiellement les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que les objectifs et stratégies de gestion du risque qui sous-tendent les opérations de couverture. Pour ce faire, les instruments dérivés sont jumelés à des engagements fermes ou des transactions prévues. Dans le cadre de la comptabilité de couverture, la Société évalue si les instruments dérivés utilisés comme instruments de couverture sont efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie générés par les éléments couverts.

### Impôt sur le résultat

L'établissement de la charge d'impôt sur le résultat nécessite une part importante de jugement. L'incidence fiscale définitive de certaines transactions et de certains calculs est incertaine. La Société comptabilise des passifs pour les éventuelles questions découlant du contrôle fiscal, selon les estimations de l'impôt additionnel à payer. Lorsque le règlement définitif d'un enjeu fiscal donne lieu à un montant d'impôt différent du montant comptabilisé initialement, l'écart se répercute sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé de la période du règlement définitif.

## 6 Immobilisations corporelles

	Matériel des magasins et des entrepôts \$	Matériel informatique \$	Véhicules \$	Améliorations locatives \$	Total \$
<b>Coût</b>					
Solde au 2 février 2014	254 790	13 292	4 282	176 204	448 568
Ajouts	31 254	5 676	1 298	35 868	74 096
Sorties	(33)	-	(1 874)	(805)	(2 712)
Solde au 1 <sup>er</sup> février 2015	286 011	18 968	3 706	211 267	519 952
<b>Cumul des amortissements</b>					
Solde au 2 février 2014	129 059	5 593	1 453	61 851	197 956
Dotations aux amortissements	18 638	2 425	833	10 819	32 715
Sorties	(20)	-	(978)	(353)	(1 351)
Solde au 1 <sup>er</sup> février 2015	147 677	8 018	1 308	72 317	229 320
<b>Valeur comptable nette</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> février 2015	138 334	10 950	2 398	138 950	290 632

# Dollarama inc.

Notes annexes

1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 6 Immobilisations corporelles (suite)

	Matériel des magasins et des entrepôts \$	Matériel informatique \$	Véhicules \$	Améliorations locatives \$	Total \$
<b>Coût</b>					
Solde au 3 février 2013	207 574	6 184	3 580	134 837	352 175
Ajouts	47 463	7 328	1 655	42 744	99 190
Sorties	(247)	(220)	(953)	(1 377)	(2 797)
Solde au 2 février 2014	254 790	13 292	4 282	176 204	448 568
<b>Cumul des amortissements</b>					
Solde au 3 février 2013	103 557	4 249	1 239	45 636	154 681
Dotation aux amortissements	25 564	1 564	781	16 594	44 503
Sorties	(62)	(220)	(567)	(379)	(1 228)
Solde au 2 février 2014	129 059	5 593	1 453	61 851	197 956
<b>Valeur comptable nette</b>					
Solde au 2 février 2014	125 731	7 699	2 829	114 353	250 612

## 7 Immobilisations incorporelles et goodwill

	Appellation commerciale \$	Frais de location différés \$	Logiciels \$	Total des immobilisations incorporelles \$	Goodwill \$
<b>Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée</b>					
Solde au 2 février 2014	-	6 946	36 380	43 326	-
Ajouts	-	-	10 843	10 843	-
Cumul des amortissements	-	(2 297)	(19 793)	(22 090)	-
Dotation aux amortissements	-	(609)	(5 594)	(6 203)	-
Solde au 1 <sup>er</sup> février 2015	-	4 040	21 836	25 876	-
<b>Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et goodwill</b>					
Solde au 2 février 2014	108 200	-	-	108 200	727 782
Ajouts	-	-	-	-	-
Solde au 1 <sup>er</sup> février 2015	108 200	-	-	108 200	727 782
<b>Total des immobilisations incorporelles et du goodwill</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> février 2015	108 200	4 040	21 836	134 076	727 782

# Dollarama inc.

Notes annexes

1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 7 Immobilisations incorporelles et goodwill (suite)

	Appellation commerciale \$	Frais de location différés \$	Logiciels \$	Total des immobilisations incorporelles \$	Goodwill \$
<b>Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée</b>					
Solde au 3 février 2013	-	5 630	26 601	32 231	-
Ajouts	-	1 316	9 779	11 095	-
Cumul des amortissements	-	(1 832)	(16 398)	(18 230)	-
Dotation aux amortissements	-	(465)	(3 395)	(3 860)	-
Solde au 2 février 2014	-	4 649	16 587	21 236	-
<b>Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et goodwill</b>					
Solde au 3 février 2013	108 200	-	-	108 200	727 782
Ajouts	-	-	-	-	-
Solde au 2 février 2014	108 200	-	-	108 200	727 782
<b>Total des immobilisations incorporelles et du goodwill</b>					
Solde au 2 février 2014	108 200	4 649	16 587	129 436	727 782

## 8 Dettes d'exploitation et charges à payer

	1 <sup>er</sup> février 2015 \$	2 février 2014 \$
Dettes fournisseurs	68 970	58 937
Montant à payer au titre des avantages du personnel	35 646	28 690
Stocks de marchandises en transit	11 622	14 708
Taxes de vente à payer	24 487	1 754
Rachats d'actions à payer, loyers à payer et autres charges	35 014	24 768
	175 739	128 857

# Dollarama inc.

Notes annexes

1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 9 Dette à long terme

L'encours de la dette à long terme se compose des éléments suivants :

	1 <sup>er</sup> février 2015	2 février 2014
	\$	\$
Billets non garantis de premier rang portant intérêt à un taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 54 points de base, payable trimestriellement, arrivant à échéance le 16 mai 2017 (les « billets à taux variable »)	150 000	-
Billets non garantis de premier rang portant intérêt au taux annuel fixe de 3,095 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 5 novembre 2018 (les « billets à taux fixe »)	400 000	400 000
Intérêt à payer sur les billets à taux variable et les billets à taux fixe	3 846	3 017
Facilité de crédit renouvelable non garantie échéant le 13 décembre 2019 (la « facilité de crédit »)	15 000	-
Moins les frais d'émission des titres de créance non amortis	(4 359)	(4 554)
Partie courante	564 487	398 463
	(3 846)	(3 017)
	<u>560 641</u>	<u>395 446</u>

### Billets non garantis de premier rang

Le 5 novembre 2013, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à taux fixe échéant le 5 novembre 2018 (les « billets à taux fixe ») d'un montant en capital total de 400 000 \$, dans le cadre d'un placement privé au Canada, conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables. La Société a affecté le produit net de ce placement au remboursement de l'encours de sa facilité de crédit et d'autres dettes bancaires en cours à ce moment, ainsi qu'aux fins générales de l'entreprise. DBRS Limited a attribué une notation de BBB, avec tendance stable, aux billets à taux fixe. Les billets à taux fixe portent intérêt au taux annuel de 3,095 % payable en versements semestriels égaux, à terme échu, le 5 mai et le 5 novembre de chaque année jusqu'à échéance. Le premier paiement d'intérêt a été versé le 5 mai 2014. Au 1<sup>er</sup> février 2015, la valeur comptable des billets à taux fixe s'établissait à 401 119 \$. La juste valeur des billets à taux fixe au 1<sup>er</sup> février 2015 a été établie à 418 688 \$ et classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (405 868 \$ au 2 février 2014).

Le 16 mai 2014, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à taux variable échéant le 16 mai 2017 (les « billets à taux variable ») d'un montant en capital total de 150 000 \$, dans le cadre d'un placement privé au Canada, conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables. La Société a affecté le produit net de ce placement au remboursement de l'encours de sa facilité de crédit ainsi qu'aux fins générales de l'entreprise. DBRS Limited a attribué une notation de BBB, avec tendance stable, aux billets à taux variable. Les billets à taux variable portent intérêt à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 54 points de base (ou 0,54 %), devant être établi trimestriellement le 16<sup>e</sup> jour de mai, août, novembre et février de chaque année. L'intérêt est payable trimestriellement en trésorerie, à terme échu, sur la durée de trois ans le 16<sup>e</sup> jour de mai, août, novembre et février de chaque année. Le premier paiement a été fait le 16 août 2014. Au 1<sup>er</sup> février 2015, la valeur comptable des billets à taux variable s'élevait à 149 541 \$. La juste valeur des billets à taux variable au 1<sup>er</sup> février 2015 a été établie à 149 566 \$ et classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (s. o. au 2 février 2014).



# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 9 Dette à long terme (suite)

Les billets à taux fixe et les billets à taux variable (collectivement, les « billets non garantis de premier rang ») sont des obligations non garanties directes de la Société et ils occupent un rang égal à toutes les autres dettes non garanties et non subordonnées actuelles et futures de la Société.

Les billets non garantis de premier rang sont cautionnés solidairement, à titre de dette de premier rang non garantie, en ce qui a trait au paiement du capital, des intérêts et des primes, le cas échéant, et de certains autres montants précisés dans l'acte de fiducie qui régit les billets, par certaines filiales de la Société représentant un BAIIA combiné, collectivement avec le BAIIA de la Société (sur une base non consolidée), d'au moins 80 % du BAIIA consolidé. À la date des présentes, Dollarama S.E.C. et Dollarama GP Inc. sont les seules cautions. Tant que des billets non garantis de premier rang seront en cours et que la facilité de crédit sera en vigueur, l'ensemble des filiales de la Société qui cautionnent, à l'occasion, des emprunts aux termes de la facilité de crédit cautionneront les billets non garantis de premier rang.

### Facilité de crédit

Le 25 octobre 2013, la Société a conclu une deuxième convention de crédit modifiée et mise à jour (la « convention de crédit SAR ») relative à sa facilité de crédit renouvelable de 350 000 \$ (la « facilité de crédit ») afin, notamment, de libérer toutes les sûretés consenties dans le cadre de la facilité de crédit, d'inclure une option permettant de demander des prorogations annuelles et d'en repousser la date d'échéance d'un an pour la porter au 14 décembre 2018. La Société peut emprunter en dollars canadiens ou en dollars américains.

Le 16 mai 2014, la Société a annulé une tranche de 100 000 \$ du montant global de 350 000 \$ disponible aux termes de la facilité de crédit, laquelle tranche n'était pas prélevée par la Société à cette date, afin de réduire la commission d'attente à payer sur la tranche inutilisée.

Le 3 novembre 2014, la Société et les prêteurs ont conclu une convention de modification de la convention de crédit SAR, prolongeant ainsi d'un an la durée de la convention de crédit SAR, qui vient maintenant à échéance le 13 décembre 2019.

Aux termes de la convention de crédit SAR, la Société peut, dans certaines circonstances et sous réserve de l'obtention d'engagements supplémentaires de la part des prêteurs existants ou d'autres institutions admissibles, demander des augmentations portant le montant total disponible aux termes de la facilité de crédit, compte tenu des engagements existants, à 700 000 \$.

Jusqu'au 3 décembre 2013, les intérêts étaient portés au taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel (ou, dans le cas d'emprunts en dollars américains, au taux LIBOR ou au taux de base), majorés d'une marge se situant entre 0 % et 2,00 % par année déterminée en fonction de certains ratios financiers calculés sur une base consolidée. Le 3 décembre 2013, la Société et les prêteurs ont conclu une convention de modification aux termes de laquelle la marge applicable, allant de 0 % à 2,50 % par année, est maintenant calculée d'après la notation attribuée à la Société par une agence de notation pour ses titres non garantis de premier rang. Si au moins deux agences de notation attribuent une notation à la Société, alors la marge doit être établie d'après la notation la plus élevée; toutefois, s'il existe un écart de deux niveaux ou plus entre ces notations, il faut appliquer la notation du niveau immédiatement supérieur à la notation la plus faible. Le fait que la Société n'ait pas de notation n'entraînera pas de cas de défaut, mais la marge la plus élevée s'appliquera jusqu'à ce qu'une notation soit obtenue.

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 9 Dette à long terme (suite)

La convention de crédit SAR oblige la Société à respecter, sur une base trimestrielle et consolidée, un ratio minimal de couverture des intérêts et un ratio maximal d'endettement ajusté en fonction des contrats de location.

La facilité de crédit est garantie par Dollarama S.E.C. et par Dollarama GP Inc. (collectivement, avec la Société, les « parties garantissant l'emprunt »). La convention de crédit SAR est assortie de clauses restrictives qui, sous réserve de certaines exceptions, limitent la capacité des parties garantissant l'emprunt de faire notamment ce qui suit : contracter, prendre en charge ou autoriser des dettes de premier rang ou des privilèges; réaliser des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs ou des opérations de cession-bail; changer la nature des activités et effectuer certaines opérations avec des entreprises associées. La convention de crédit SAR limite également la capacité de la Société de faire ce qui suit en cas de défaut aux termes de la convention : procéder à des prêts; déclarer des dividendes et faire des paiements relatifs à des participations en actions ou racheter de telles participations.

Au 1<sup>er</sup> février 2015, l'encours aux termes de la facilité de crédit s'élevait à 15 000 \$ (néant au 2 février 2014). Les lettres de crédit émises pour l'achat de stocks s'élevaient à 499 \$ (756 \$ au 2 février 2014). Au 1<sup>er</sup> février 2015, la Société respectait toutes ses clauses restrictives de nature financière.

### Dette bancaire

Le 26 novembre 2013, la Société a remboursé un montant de 166 000 \$, soit le montant alors en cours aux termes d'une facilité de crédit renouvelable engagée non garantie de 170 000 \$, et a ensuite immédiatement résilié celle-ci.

## 10 Contrats de location et engagements

### a) Contrats de location simple

Les loyers de base et les loyers conditionnels liés aux contrats de location simple visant les magasins, les entrepôts, le centre de distribution et le siège social pris en compte à l'état consolidé du résultat net et du résultat global s'établissent comme suit :

	<b>1<sup>er</sup> février 2015</b>	<b>2 février 2014</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Loyers de base	135 309	122 133
Loyers conditionnels	4 908	4 116
	<b>140 217</b>	<b>126 249</b>

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 10 Contrats de location et engagements (suite)

### b) Engagements

Au 1<sup>er</sup> février 2015, les obligations contractuelles liées à des contrats de location simple s'élevaient à 926 618 \$ (854 097 \$ au 2 février 2014). Les contrats de location s'échelonnent, selon les options de reconduction, sur différentes périodes allant jusqu'à 2040.

Les loyers à payer aux termes des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit :

	<b>1<sup>er</sup> février 2015</b>	<b>2 février 2014</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Moins de 1 an	139 177	125 602
Entre 1 an et 5 ans	458 765	416 960
Plus de cinq ans	328 676	311 535
Total	<u>926 618</u>	<u>854 097</u>

## 11 Loyer et incitatifs à la location différés

Le tableau suivant présente l'évolution des autres passifs, composés des allocations reçues du propriétaire différées et des incitatifs à la location différés :

	<b>1<sup>er</sup> février 2015</b>	<b>2 février 2014</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Allocations reçues du propriétaire différées au début de l'exercice	23 229	20 714
Ajouts aux allocations reçues du propriétaire différées	9 087	6 058
Dotation aux amortissements des allocations reçues du propriétaire différées	(4 282)	(3 543)
Allocations reçues du propriétaire différées à la fin de l'exercice	<u>28 034</u>	<u>23 229</u>
Incitatifs à la location différés au début de l'exercice	28 363	24 613
Ajouts aux incitatifs à la location différés, déduction faite des loyers comptabilisés selon la méthode linéaire	4 078	3 750
Incitatifs à la location différés à la fin de l'exercice	<u>32 441</u>	<u>28 363</u>
	<u>60 475</u>	<u>51 592</u>

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 12 Capitaux propres

### a) Capital-actions

#### **Fractionnement des actions réalisé par voie de dividende en actions**

Le 17 novembre 2014, la Société a versé aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 novembre 2014 un dividende en actions de une action ordinaire par action ordinaire émise et en circulation de la Société, ce qui a eu le même effet qu'un fractionnement des actions ordinaires en circulation de la Société à raison de deux pour une (le « fractionnement des actions »). Les actions ordinaires ont commencé à se négocier ex-dividende (en tenant compte du fractionnement) le 18 novembre 2014. L'information sur le nombre d'actions ordinaires (dont les nombres d'actions rachetées dans le cadre des offres de rachat de 2013-2014 et de 2014-2015 de la Société définies ci-dessous) et sur le nombre d'options d'achat d'actions ordinaires en cours et pouvant être exercées, ainsi que sur le résultat par action ordinaire, a été retraitée rétrospectivement pour tenir compte du fractionnement des actions.

#### **Offre publique de rachat dans le cours normal des activités**

Le 12 juin 2013, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« l'offre de rachat de 2013-2014 ») en vue du rachat aux fins d'annulation d'au plus 3 364 523 actions ordinaires (soit 5 % du flottant de la Société au 31 mai 2013), ou l'équivalent de 6 729 046 actions ordinaires en tenant compte du fractionnement des actions, au cours de la période de 12 mois allant du 17 juin 2013 au 16 juin 2014. Le 22 janvier 2014, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto pour modifier son offre de rachat de 2013-2014 visant à augmenter le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être rachetées pour le porter à 6 729 046 actions ordinaires (soit 10 % du flottant de la Société au 31 mai 2013), ou l'équivalent de 13 458 092 actions ordinaires en tenant compte du fractionnement des actions.

Le 12 juin 2014, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de rachat de 2014-2015 ») en vue du rachat aux fins d'annulation d'au plus 2 341 929 actions ordinaires (soit 3,5 % des actions ordinaires émises et en circulation au 11 juin 2014), ou l'équivalent de 4 683 858 actions ordinaires en tenant compte du fractionnement des actions, au cours de la période de 12 mois allant du 17 juin 2014 au 16 juin 2015.

Compte tenu du fractionnement des actions, le nombre total d'actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation aux termes de l'offre de rachat de 2013-2014 et de l'offre de rachat de 2014-2015 au cours de l'exercice clos le 1<sup>er</sup> février 2015 s'est élevé à 9 272 672 actions ordinaires (7 440 836 actions ordinaires au 2 février 2014 aux termes de l'offre de rachat de 2013-2014), pour une contrepartie en trésorerie totalisant 436 221 \$ (293 201 \$ au 2 février 2014). Pour l'exercice clos le 1<sup>er</sup> février 2015, le capital-actions de la Société a été réduit de 32 937 \$ (26 460 \$ au 2 février 2014) et le reliquat de 403 284 \$ (266 741 \$ au 2 février 2014) a été porté en déduction des résultats non distribués.

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 12 Capitaux propres (suite)

### b) Actions ordinaires autorisées

Nombre illimité d'actions ordinaires, entièrement libérées et sans valeur nominale.

Les variations du capital-actions de la Société sont comme suit :

	1 <sup>er</sup> février 2015		2 février 2014	
	Nombre d'actions ordinaires	Montant \$	Nombre d'actions ordinaires	Montant \$
Solde au début de l'exercice	138 957 738	493 602	146 180 940	517 306
Annulation aux termes de l'offre de rachat	(9 272 672)	(32 937)	(7 440 836)	(26 460)
Exercice d'options sur actions	105 288	2 069	217 634	2 756
Solde à la fin de l'exercice	129 790 354	462 734	138 957 738	493 602

### c) Surplus d'apport

#### Rémunération fondée sur des actions

La Société a mis sur pied un régime d'options à l'intention de la direction en vertu duquel ses administrateurs, dirigeants et employés peuvent recevoir des options sur actions. Aux termes de ce régime, le nombre d'options sur actions attribuées et leurs attributs sont établis par le conseil d'administration de la Société. La durée des options sur actions ne peut dépasser 10 ans.

Les options en cours aux termes du régime sont conditionnelles à la durée du service. Ces options permettent l'acquisition d'un nombre équivalent d'actions ordinaires. Les options s'acquièrent à raison de 20 % par année à l'anniversaire de leur date d'attribution.

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 12 Capitaux propres (suite)

Les options en cours et pouvant être exercées pour les exercices ci-dessous (dont les nombres ont été retraités rétrospectivement pour tenir compte du fractionnement des actions) s'établissent comme suit :

	1 <sup>er</sup> février 2015		2 février 2014	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
<b>En cours au début de l'exercice</b>	1 809 348	31,00	904 562	17,61
Octroyées	724 000	44,94	1 332 000	36,64
Déchues	(116 800)	37,27	(172 000)	33,40
Exercées	(153 200)	22,49	(255 214)	11,37
<b>En cours à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 263 348</b>	<b>35,71</b>	<b>1 809 348</b>	<b>31,00</b>
<b>Pouvant être exercées à la clôture de l'exercice</b>	<b>424 948</b>	<b>27,38</b>	<b>186 976</b>	<b>18,15</b>

Pour l'exercice clos le 1<sup>er</sup> février 2015, la Société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 5 387 \$ (4 053 \$ au 2 février 2014).

Des informations concernant les options sur actions en cours au 1<sup>er</sup> février 2015 (dont les nombres ont été retraités rétrospectivement pour tenir compte du fractionnement des actions) sont présentées ci-après :

Fourchette de prix d'exercice	Options en cours			Options pouvant être exercées		
	Durée résiduelle moyenne pondérée (en mois)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Durée résiduelle moyenne pondérée (en mois)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
6,00 \$ – 8,75 \$	51	26 548	7,82	51	26 548	7,82
8,76 \$ – 13,25 \$	61	44 000	12,16	59	4 000	11,21
13,26 \$ – 18,89 \$	74	48 400	15,20	74	22 800	15,18
18,90 \$ – 27,01 \$	84	324 800	22,05	84	174 000	21,95
27,02 \$ – 40,97 \$	98	1 121 600	36,38	99	197 600	36,52
40,98 \$ – 56,17 \$	111	698 000	44,96	-	-	-
	<b>98</b>	<b>2 263 348</b>	<b>35,71</b>	<b>88</b>	<b>424 948</b>	<b>27,38</b>

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 12 Capitaux propres (suite)

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de l'exercice a été estimée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes :

	<b>1<sup>er</sup> février 2015</b>	<b>2 février 2014</b>
Rendement des dividendes	0,7 %	0,7 %
Taux d'intérêt sans risque	1,8 %	1,5 %
Durée prévue	6,4 ans	6,5 ans
Volatilité attendue	20,1 %	20,2 %
Juste valeur moyenne pondérée des options sur actions estimée à la date d'attribution (retraitée rétrospectivement pour tenir compte du fractionnement des actions)	9,97 \$	7,86 \$

La durée prévue est estimée selon la moyenne de la période d'acquisition et de la durée contractuelle des options. La volatilité attendue est établie d'après le cours des actions de la Société.

### d) Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global se compose de ce qui suit : profit (perte) latent sur instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture, compte tenu des ajustements de reclassement et de l'impôt sur le résultat :

	<b>1<sup>er</sup> février 2015 \$</b>	<b>2 février 2014 \$</b>
Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice	13 202	2 761
Variation nette du profit latent sur les contrats de change à terme	72 554	7 930
Profit réalisé sur les contrats de change à terme	14 130	18 691
Profit de change viré au résultat	(14 224)	(12 372)
Impôt sur le résultat applicable	(19 366)	(3 808)
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	53 094	10 441
Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice	66 296	13 202

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 13 Impôt sur le résultat

### a) Impôt différé

Les actifs et les passifs d'impôt différé se présentent comme suit :

	<b>1<sup>er</sup> février 2015</b>	<b>2 février 2014</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Actifs d'impôt différé</b>		
À recouvrer dans plus de douze mois	16 170	12 642
À recouvrer dans douze mois ou moins	3 685	2 238
<b>Passifs d'impôt différé</b>		
À régler dans plus de douze mois	(119 553)	(101 006)
À régler dans douze mois ou moins	(22 486)	(3 145)
	<b>(122 184)</b>	<b>(89 271)</b>

La variation brute du passif d'impôt différé se présente comme suit :

	<b>1<sup>er</sup> février 2015</b>	<b>2 février 2014</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Passif d'impôt différé au début de l'exercice	89 271	80 994
Montant imputé à l'état consolidé du résultat global	13 547	4 469
Charge d'impôt liée aux autres éléments du résultat global	19 366	3 808
Passif d'impôt différé à la fin de l'exercice	<b>122 184</b>	<b>89 271</b>



# Dollarama inc.

Notes annexes

1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 13 Impôt sur le résultat (suite)

La variation des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice, compte non tenu de la compensation des soldes relevant d'un même ressort territorial, se présente comme suit :

	Passifs d'impôt différé			
	Immobilisations corporelles \$	Immobilisations incorporelles et goodwill \$	Dérivés \$	Total \$
<b>Au 3 février 2013</b>	(5 434)	(90 236)	(943)	(96 613)
Montant imputé (crédité) à l'état consolidé du résultat global	2 112	(7 448)	1 606	(3 730)
Montant crédité aux autres éléments du résultat global	-	-	(3 808)	(3 808)
<b>Au 2 février 2014</b>	(3 322)	(97 684)	(3 145)	(104 151)
Montant imputé (crédité) à l'état consolidé du résultat global	(15 619)	(2 928)	25	(18 522)
Montant crédité aux autres éléments du résultat global	-	-	(19 366)	(19 366)
<b>Au 1<sup>er</sup> février 2015</b>	(18 941)	(100 612)	(22 486)	(142 039)

La variation des actifs d'impôt différé au cours de l'exercice, compte non tenu de la compensation des soldes relevant d'un même ressort territorial, se présente comme suit :

	Actifs d'impôt différé		
	Coûts de financement \$	Autres passifs \$	Total \$
<b>Au 3 février 2013</b>	1 731	13 888	15 619
Montant imputé (crédité) à l'état consolidé du résultat global	507	(1 246)	(739)
<b>Au 2 février 2014</b>	2 238	12 642	14 880
Montant imputé (crédité) à l'état consolidé du résultat global	1 447	3 528	4 975
<b>Au 1<sup>er</sup> février 2015</b>	3 685	16 170	19 855

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 13 Impôt sur le résultat (suite)

### b) Charge d'impôt

	<b>1<sup>er</sup> février 2015</b>	<b>2 février 2014</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Charge d'impôt exigible à l'égard de l'exercice considéré	93 648	88 268
Charge d'impôt différé liée à la naissance et à la résorption de différences temporaires	13 547	4 469
<b>Charge d'impôt</b>	<b>107 195</b>	<b>92 737</b>

L'impôt sur le résultat avant impôt de la Société est différent du montant théorique qui aurait été obtenu si le calcul avait été effectué en fonction du taux d'imposition moyen pondéré applicable au résultat des entités consolidées, comme le présente le tableau suivant :

	<b>1<sup>er</sup> février 2015</b>	<b>2 février 2014</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>402 605</b>	<b>342 831</b>
Impôt calculé aux taux d'imposition nationaux applicables au résultat au Canada et dans les provinces canadiennes	107 607	91 631
Incidence fiscale des éléments suivants :		
Charges non déductibles aux fins de l'impôt	796	1 224
Différences permanentes	(236)	(104)
Règlement des avis de cotisation de l'exercice précédent	(918)	-
Autres	(54)	(14)
<b>Charge d'impôt</b>	<b>107 195</b>	<b>92 737</b>

Le taux d'imposition prévu par la loi au Canada était de 26,7 % pour l'exercice clos le 1<sup>er</sup> février 2015 (26,7 % au 2 février 2014). Le taux d'imposition effectif de la Société était de 26,6 % pour l'exercice clos le 1<sup>er</sup> février 2015 (27,1 % au 2 février 2014).

# Dollarama inc.

Notes annexes

1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 14 Instruments financiers

### *Exposition au risque et gestion connexe*

Les activités de la Société l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur et aux flux de trésorerie), risque de crédit et risque de liquidité. Le programme de gestion des risques de la Société met l'accent sur le caractère imprévisible du marché des capitaux et vise à réduire au minimum ses incidences défavorables éventuelles sur la performance financière de la Société. La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques.

La gestion du risque est exécutée par les services financiers dans le cadre de pratiques approuvées par le conseil d'administration. Les services financiers identifient, évaluent et couvrent les risques financiers selon les besoins de la Société. Le conseil d'administration établit un cadre de référence pour la gestion globale du risque qui touche à de nombreux secteurs de risque, notamment, sans s'y limiter, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

### a) Catégories d'évaluation

Les actifs et les passifs financiers ont été classés dans des catégories qui déterminent leur base d'évaluation et, pour les éléments évalués à la juste valeur, qui indiquent si les variations de la juste valeur sont inscrites à l'état consolidé du résultat net ou du résultat global. Ces catégories sont, pour les actifs, prêts et créances et, pour les passifs, coût amorti ainsi que la juste valeur par le biais de l'état consolidé du résultat global. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs et des passifs pour chacune de ces catégories au :

	1 <sup>er</sup> février 2015	2 février 2014
	\$	\$
<b>Actifs</b>		
<b>Prêts et créances</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 203	71 470
Créances	10 004	5 963
Total des prêts et créances	50 207	77 433
<b>Juste valeur par le biais du cumul des autres éléments du résultat global</b>		
Contrats de change à terme	84 009	11 455
Total de la juste valeur par le biais du cumul des autres éléments du résultat global	84 009	11 455
<b>Passifs</b>		
<b>Coût amorti</b>		
Dettes d'exploitation et charges à payer	146 503	124 084
Dividende à verser	10 480	9 823
Obligations au titre du contrat de location-financement	1 566	2 506
Dette à long terme	564 487	398 463
Total du coût amorti	723 036	534 876

# Dollarama inc.

Notes annexes

1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 14 Instruments financiers (suite)

### b) Risque de marché

#### i. Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers est présentée à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût amorti selon les méthodes comptables appliquées par la Société. Les actifs et passifs financiers courants, qui incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les dettes d'exploitation et charges à payer, se rapprochent de leur juste valeur compte tenu de leur échéance immédiate ou à court terme. La juste valeur des obligations au titre du contrat de location-financement équivaut approximativement à leur valeur comptable.

#### ii. Hiérarchie des justes valeurs

La hiérarchie des justes valeurs selon laquelle la Société évalue ses instruments financiers comporte les trois niveaux suivants :

Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 – données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le sommaire qui suit présente la valeur nominale contractuelle, le poste de l'état de la situation financière et la juste valeur estimative des instruments financiers dérivés au 1<sup>er</sup> février 2015 et au 2 février 2014 :

	Valeur nominale contractuelle en \$ US	Taux contractuel moyen	État de la situation financière	Juste valeur – Actif	Nature de la relation de couverture
			Poste	Autres données observables importantes (niveau 2)	Récurrente
<b>Au 1<sup>er</sup> février 2015</b>					
<b>Instruments de couverture</b>					
Contrats de change à terme	469 828	1,09	Actifs courants	84 009	Couverture de flux de trésorerie
<b>Au 2 février 2014</b>					
<b>Instruments de couverture</b>					
Contrats de change à terme	145 814	1,03	Actifs courants	11 455	Couverture de flux de trésorerie

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 14 Instruments financiers (suite)

La Société est exposée à certains risques liés à ses activités d'exploitation courantes. Le principal risque géré au moyen d'instruments financiers dérivés est le risque de change. Des contrats de change à terme sont conclus en vue de gérer le risque de fluctuations des devises associé aux achats prévus en dollars américains de marchandises vendues dans les magasins.

Dans le cas des contrats de change à terme, la Société documente officiellement les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que les objectifs et stratégies de gestion du risque qui sous-tendent les opérations de couverture.

Les contrats de change à terme sont désignés comme instruments de couverture et comptabilisés à la juste valeur déterminée selon les cours du marché. La Société désigne ses contrats de change à terme comme couvertures de la variabilité des flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à une transaction prévue comptabilisée (couvertures de flux de trésorerie). La juste valeur des contrats de change à terme est calculée en utilisant les taux de change à terme à la date de l'évaluation et la valeur résultante est ramenée à la valeur actualisée.

Pour l'exercice clos le 1<sup>er</sup> février 2015, un montant de 14 224 \$ (12 372 \$ au 2 février 2014) a été reclassé depuis le cumul des autres éléments du résultat global vers le résultat net. La Société dispose d'une convention-cadre de compensation, mais aucun montant n'a été compensé au 1<sup>er</sup> février 2015 ou au 2 février 2014.

### iii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de la Société découle de sa dette à long terme. La dette à long terme portant intérêt à des taux variables expose les flux de trésorerie de la Société au risque de taux d'intérêt. La dette à long terme portant intérêt à des taux fixes expose la juste valeur de ces emprunts au risque de taux d'intérêt.

Selon les circonstances, la Société analyse son exposition au risque de taux d'intérêt. Elle simule différents scénarios, tenant compte des refinancements, du renouvellement des positions actuelles, d'autres sources de financement et des couvertures. En se fondant sur ces scénarios, la Société calcule l'incidence sur le résultat de variations données des taux d'intérêt. La Société utilise souvent des emprunts à taux variable pour financer une partie de ses activités d'exploitation et de ses dépenses d'investissement. Ces obligations exposent la Société au risque de variation de ses versements d'intérêt par suite de fluctuations des taux d'intérêt.

Au 1<sup>er</sup> février 2015, la valeur comptable des billets à taux fixe s'élevait à 401 119 \$. La valeur comptable des billets à taux fixe a été initialement comptabilisée à sa juste valeur de 400 000 \$ majorée des coûts de transaction, dont le total est appelé le « coût amorti ». Au 1<sup>er</sup> février 2015, la valeur comptable des billets à taux variable s'établissait à 149 541 \$. La valeur comptable des billets à taux variable a été initialement comptabilisée à sa juste valeur de 150 000 \$ majorée des coûts de transaction, dont le total est appelé « coût amorti ». Le coût amorti de la totalité des billets non garantis de premier rang est ensuite évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui est le taux qui actualise exactement les sorties de trésorerie futures estimatives sur la durée prévue jusqu'à l'échéance des billets non garantis de premier rang. La juste valeur des billets à taux fixe et des billets à taux variable au 1<sup>er</sup> février 2015 a été établie respectivement à 418 688 \$ et à 149 566 \$ et a été classée, dans les deux cas, au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 14 Instruments financiers (suite)

### iv. *Risque de change*

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle de la Société. Comme les rentrées de trésorerie sont principalement libellées en dollars canadiens, la Société est exposée aux fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain lorsqu'elle paie en dollars américains des dépenses relatives à des marchandises importées.

Afin d'atténuer cette exposition, la Société achète des contrats à terme en dollars américains. Ces contrats à terme sont achetés à des fins de couverture des flux de trésorerie dans le cadre du processus de gestion des risques de la Société et sont désignés comme instruments de couverture des achats futurs de marchandises hautement probables (« élément couvert »).

À chaque date de clôture, la Société évalue l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie afin de s'assurer que la relation de couverture entre l'instrument de couverture et l'élément couvert demeure hautement efficace.

Au 1<sup>er</sup> février 2015, une variation de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait, toute autre variable étant constante, une incidence favorable/défavorable d'environ 750 \$ sur le résultat net.

### c) **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque que survienne une perte imprévue lorsqu'un client ou une tierce partie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer la Société au risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie de même que les créances. La Société atténue ces risques en déposant sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, y compris la trésorerie soumise à restrictions, auprès de grandes institutions financières auxquelles les agences de notation reconnues mondialement ont attribué une notation élevée. La Société ne conclut des contrats de dérivés qu'avec de grandes institutions financières, comme il est indiqué ci-dessus, pour l'achat de ses contrats à terme en dollars américains.

La Société est exposée au risque de crédit sur les montants à recevoir des propriétaires au titre des allocations du propriétaire. Pour atténuer ce risque, la Société peut retenir des loyers jusqu'à ce que ces montants soient reçus.

### d) **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité désigne le risque que la Société ne soit pas en mesure de remplir ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles.

Les emprunts capitalisés de la Société sont garantis par Dollarama S.E.C. et par Dollarama GP Inc.

# Dollarama inc.

Notes annexes

1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 14 Instruments financiers (suite)

La Société a pour objectif de conserver suffisamment de liquidités pour régler ses passifs financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance et de continuer de respecter les clauses restrictives de nature financière de la facilité de crédit. La Société gère le risque de liquidité par différents moyens, dont l'examen de ses soldes de trésorerie et des flux de trésorerie prévus tirés des activités d'exploitation et affectés aux dépenses d'investissement. Au 1<sup>er</sup> février 2015, la Société avait émis des billets à taux fixe d'un montant de 400 000 \$ échéant le 5 novembre 2018 et des billets à taux variable d'un montant de 150 000 \$ échéant le 16 mai 2017. De plus, la Société disposait d'une facilité de crédit autorisée et disponible de 250 000 \$ aux termes de sa facilité de crédit, venant à échéance le 13 décembre 2019 (se reporter à la note 9).

Le tableau suivant présente l'analyse des passifs financiers non dérivés de la Société, selon un classement des échéances en fonction de la période à courir entre la date de l'état de la situation financière et la date d'échéance contractuelle. Les montants ci-dessous sont ceux des flux de trésorerie non actualisés contractuels au 1<sup>er</sup> février 2015. Les dettes d'exploitation et charges à payer ne tiennent pas compte des passifs non liés à des contrats (comme les passifs d'impôt découlant d'exigences réglementaires imposées par les gouvernements).

(en milliers de dollars)	Moins de 3 mois \$	De 3 mois à 1 an \$	De 2 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Dettes d'exploitation et charges à payer	146 503	-	-	-	146 503
Dividendes à verser	10 480	-	-	-	10 480
Obligations au titre du contrat de location-financement	256	766	596	-	1 618
Versements d'intérêts sur les billets à taux fixe	6 190	6 190	37 140	-	49 520
Intérêts présumés sur la facilité de crédit et les billets à taux variable <sup>1)</sup>	846	1 373	6 759	-	8 978
Facilité de crédit	-	-	15 000	-	15 000
Remboursement du capital sur les billets à taux fixe	-	-	400 000	-	400 000
Remboursement du capital sur les billets à taux variable	-	-	150 000	-	150 000
	<u>164 275</u>	<u>8 329</u>	<u>609 495</u>	<u>-</u>	<u>782 099</u>

<sup>1)</sup> D'après les taux d'intérêt en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2015.

Le tableau ci-dessous résume les arrangements non comptabilisés et les engagements de la Société au 1<sup>er</sup> février 2015.

(en milliers de dollars)	Moins de 3 mois \$	De 3 mois à 1 an \$	De 2 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Obligations au titre des contrats de location simple <sup>2)</sup>	34 794	104 383	458 765	328 676	926 618
Lettres de crédit	499	-	-	-	499
	<u>35 293</u>	<u>104 383</u>	<u>458 765</u>	<u>328 676</u>	<u>927 117</u>

<sup>2)</sup> Représente les loyers annuels de base, compte non tenu des loyers conditionnels, des frais d'entretien des aires communes, des impôts fonciers et d'autres montants payés aux propriétaires, éléments qui, ensemble, équivalent à approximativement 40 % du total de nos charges locatives.

Outre nos obligations au titre de contrats de location simple et les lettres de crédit susmentionnées, nous ne sommes assujettis à aucun arrangement non comptabilisé.

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 14 Instruments financiers (suite)

### e) Gestion du capital

La structure du capital de la Société est composée d'actions ordinaires, de la dette à long terme, d'options d'achats d'actions des employés et des administrateurs, de résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global. La Société gère sa structure du capital et apporte des changements selon la conjoncture économique et les conditions touchant ses actifs.

	<b>1<sup>er</sup> février 2015</b>	<b>2 février 2014</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Total de la dette à long terme (note 9)	564 487	398 463
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(40 203)	(71 470)
Total de la dette nette	<u>524 284</u>	<u>326 993</u>
Total des capitaux propres	740 480	864 166
Ratio du total de la dette nette sur les capitaux propres	<u>0,71</u>	<u>0,38</u>

La gestion du capital de la Société vise les objectifs suivants :

- conserver une base de capital suffisamment élevée pour maintenir la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et soutenir le développement de la Société;
- maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital à un risque acceptable et qui protège la capacité de la Société d'honorer ses obligations financières;
- procurer des liquidités suffisantes pour soutenir la stratégie de croissance interne.

Dans le cadre de la gestion de la structure de son capital, la Société surveille le rendement tout au long de l'exercice pour s'assurer que les besoins en fonds de roulement sont pourvus au moyen des flux de trésorerie tirés des activités d'exploitation, des dépôts bancaires disponibles et, au besoin, d'emprunts bancaires. La gestion de la structure du capital peut exiger des ajustements pour appuyer la stratégie globale de l'entreprise ou pour l'adapter à l'évolution de la conjoncture et du risque. Aux fins du maintien ou de l'ajustement de la structure de son capital, la Société peut : émettre des actions ou contracter de nouveaux emprunts; remplacer un emprunt existant par un nouvel emprunt (assorti de modalités différentes); réduire le montant de la dette existante; acheter des actions aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre de rachat, et ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires.



# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 14 Instruments financiers (suite)

La Société surveille son capital à l'aide de nombreuses mesures financières, notamment :

- le ratio d'endettement, soit la dette nette, ajustée pour tenir compte de la valeur des obligations locatives, divisée par le BAIIAL consolidé, lequel se définit comme étant la somme i) du résultat ajusté avant intérêts, impôt et dotation aux amortissements (le « BAIIA ajusté consolidé »); et ii) de la charge de location;
- le ratio de couverture des intérêts, soit le BAIIA ajusté divisé par la charge d'intérêts nette (la charge d'intérêts engagée moins le produit d'intérêts).

La Société doit respecter des clauses restrictives de nature financière aux termes de la facilité de crédit et de l'acte de fiducie régissant les billets non garantis de premier rang, qui font l'objet d'un calcul trimestriel. Ces clauses restrictives comprennent le ratio d'endettement et le ratio de couverture des intérêts présentés ci-dessus. En date du 1<sup>er</sup> février 2015, la Société respectait toutes ces clauses restrictives.

## 15 Transactions entre parties liées

Les frais facturés par des entités sous le contrôle d'un administrateur, principalement des loyers, ont totalisé 16 917 \$ pour l'exercice clos le 1<sup>er</sup> février 2015 (16 346 \$ au 2 février 2014).

Ces transactions ont été évaluées au coût, qui correspond à la juste valeur, soit le montant de la contrepartie établie aux conditions du marché.

### Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration, le chef de la direction, le chef de la direction financière et secrétaire, le chef de l'exploitation, le chef de la mise en marché, le premier vice-président, division des importations et le vice-président, approvisionnement mondial. La rémunération des administrateurs et autres membres du personnel de direction clé au cours de l'exercice s'établit comme suit :

	<b>1<sup>er</sup> février 2015</b>	<b>2 février 2014</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Avantages à court terme	6 882	6 933
Régime à cotisations définies	16	16
Paielements fondés sur des actions	3 700	2 251
	<b>10 598</b>	<b>9 200</b>

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 16 Résultat par action

### a) De base

Le résultat de base par action ordinaire est obtenu en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (après retraitement rétrospectif pour tenir compte du fractionnement des actions).

	<u>1<sup>er</sup> février 2015</u>	<u>2 février 2014</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	295 410 \$	250 094 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (en milliers)	133 338	143 676
Résultat net de base par action ordinaire	<u>2,22 \$</u>	<u>1,74 \$</u>

### b) Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (après retraitement rétrospectif pour tenir compte du fractionnement des actions) pour tenir compte d'une conversion présumée de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives. La Société calcule, pour les options sur actions, sa seule catégorie d'actions ordinaires potentiellement dilutives, le nombre d'actions qui pourraient avoir été acquises à la juste valeur (déterminée comme le cours annuel moyen du marché pour les actions de la Société) compte tenu du prix d'exercice des options sur actions en cours. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options sur actions avaient été exercées, majoré de la charge de rémunération non comptabilisée, le cas échéant.

	<u>1<sup>er</sup> février 2015</u>	<u>2 février 2014</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société et utilisé dans le calcul du résultat dilué par action	295 410 \$	250 094 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (en milliers)	133 338	143 676
Nombre présumé d'options sur actions exercées (en milliers)	618	416
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	<u>133 956</u>	<u>144 092</u>
Résultat net dilué par action ordinaire	<u>2,21 \$</u>	<u>1,74 \$</u>

# Dollarama inc.

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 17 Charges, classées par nature, prises en compte à l'état consolidé du résultat net

	<b>1<sup>er</sup> février 2015</b>	<b>2 février 2014</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Coût des produits vendus :</b>		
Marchandises, main-d'œuvre, transport et autres coûts	1 242 857	1 094 949
Frais d'occupation	228 400	204 143
Total du coût des produits vendus	<u>1 471 257</u>	<u>1 299 092</u>
<b>Dotation aux amortissements :</b>		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	32 715	44 503
Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles (note 7)	5 594	3 395
Total de la dotation aux amortissements	<u>38 309</u>	<u>47 898</u>
<b>Avantages du personnel :</b>		
Rémunération pour services rendus	286 670	262 015
Options sur actions attribuées aux administrateurs et aux employés (note 12)	5 387	4 053
Régime à cotisations définies	1 805	1 591
Total de la charge au titre des avantages du personnel	<u>293 862</u>	<u>267 659</u>
<b>Coûts de financement nets :</b>		
Charge d'intérêts et frais bancaires	18 860	11 081
Amortissement des frais d'émission de titres de créance	1 096	592
Total des coûts de financement nets	<u>19 956</u>	<u>11 673</u>

## 18 Information sur le tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau qui suit présente les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :

	<b>1<sup>er</sup> février 2015</b>	<b>2 février 2014</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Créances	(4 041)	(165)
Acomptes et charges payées d'avance	169	374
Stocks de marchandises	(44 239)	(26 295)
Dettes d'exploitation et charges à payer	51 939	17 834
Impôt sur le résultat à payer	93 650	88 267
	<u>97 478</u>	<u>80 015</u>

# **Dollarama inc.**

Notes annexes

**1<sup>er</sup> février 2015 et 2 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## **19 Événement postérieur à la date de clôture**

### **Augmentation du dividende**

Le 25 mars 2015, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé une augmentation de 12,5 % du dividende trimestriel à l'intention des porteurs de ses actions ordinaires, le faisant passer de 0,08 \$ par action ordinaire à 0,09 \$ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel majoré sera versé le 7 mai 2015 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 29 avril 2015. Le dividende est désigné comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt du Canada.